
Lettre du citoyen Leroy, juge de paix de Gisors (Eure),
demandant de changer son nom pour celui de Camille, lors de la
séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Leroy, juge de paix de Gisors (Eure), demandant de changer son nom pour celui de Camille, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41347_t1_0116_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

mais, veillez, législateurs, les derniers anneaux de ce monstre s'agitent encore; les fournisseurs, les entrepreneurs des vivres, une foule d'agents intéressés ou traîtres lui redonnent une nouvelle existence pour dévorer nos armées.

« Nous vous demandons, législateurs, la plus prompte organisation des greniers d'abondance et de l'administration des fours publics décrétés le 9 août dernier.

« Ce vœu est le résultat de plusieurs discussions écoutées avec intérêt et assentiment des bons et vrais sans-culottes, nos concitoyens, dont le nombre grossit chaque jour dans nos tribunes et qui s'écrient avec nous de cœur et d'âme : Vive la République; vive la Montagne.

« Nous nous félicitons d'avoir livré à toute la vengeance nationale ce monstre couronné vomé par l'Autriche, dont la vie est un tissu de crimes et de barbarie. L'instrument fatal a donc enfin coupé le fil de ses jours exécrables ! Mais cette tigresse altérée de sang n'a souffert qu'une mort, tandis que mille n'eussent pas suffi pour expier ses forfaits et venger les mânes des patriotes égorgés le 10 août.

« Frappez avec la même énergie les conspirateurs qui siègent parmi vous, et que le glaive des lois fasse enfin justice de tous les traîtres.

« Nous vous faisons passer les dons suivants présentés à notre société pour vous être adressés :

« La citoyenne Beraud, de Sens, destine aux frais de la guerre deux écus de six livres, ses dernières pièces d'argent, et un assignat de dix livres; cette citoyenne a tout au plus 300 livres de revenu.

« Le citoyen Desforges, chef du bureau des contributions du district de Sens, destine au premier volontaire qui entrera dans Mortagne le dernier écu de 6 livres qu'il possède, à la face du tyran.

« Le citoyen Jacquelin, cordonnier, fait offre d'une paire de souliers.

« Les président et secrétaires de la Société des Amis de la Constitution républicaine, séant à Sens.

« DESMAISONS, président; PERRIN, secrétaire; RESYLE, secrétaire. »

Le citoyen Leroy, juge du tribunal du district de Gisors, dont le fils porte le nom de Henri, demande à changer ces noms pour celui de Camille, qui fut autrefois le sauveur de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Leroy (2) :

Joseph Leroy, juge du tribunal de district séant à Gisors, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« La royauté est morte avec le dernier de nos tyrans : périsse à jamais sa détestable mémoire.

« Je m'appelle Joseph Leroy; mon fils plus malheureux encore se nomme Joseph-Henry. Voilà trois noms voués à l'infamie et nous avons le malheur de les porter. Ces noms ont été ceux de différents tyrans, fléaux destructeurs des hommes : deux républicains doivent les abhorrer je les répudie et pour moi et pour mon fils.

« Dans la légende romaine je vois un grand saint républicain, c'est Camille; Camille surnommé le père, le sauveur de la patrie, citoyen simple et modeste en temps de paix, soldat intrépide à la guerre.

« Mon fils unique court la même carrière : à peine âgé de 16 ans, cet enfant va commencer sa troisième campagne, contre les brigands couronnés de l'Europe; il était à Maubeuge avec ses compagnons d'armes qui viennent de donner la chasse aux esclaves.

« Qu'il s'appelle Camille : ce beau nom animera son jeune courage, rien n'est impossible aux républicains, un temps viendra peut-être où mon fils se rendra digne de son patron.

« Daignez, citoyens législateurs, approuver notre changement de nom et le consacrer par un décret qui nous autorise à porter le nom de *Camille* au lieu de *Leroy*.

« Au surplus, restez fermes au poste que vous occupez si dignement, le besoin du peuple l'exige; soyez toujours l'épouvantail des tyrans, et, comme Camille, vous vous entendrez surnommer les pères, les sauveurs de la patrie.

« LEROY, mais républicain, pour lui et son fils. »

La Société populaire de Delmont [Délémont], département du Mont-Terrible, exprime sa satisfaction sur la mort de Marie-Antoinette; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Délémont (2) :

« Législateurs,

« Elle est donc enfin tombée la tête de ce tyran femelle, de cette seconde Pasiphaé, de cette nouvelle Médée, qui, au lieu d'être la mère des Français, comme elle en fut la reine, s'en est montrée le plus cruel bourreau : c'est là tout à la fois le triomphe de la justice et de l'égalité.

« En attendant que la postérité reconnaissante vous remercie de ce nouveau bienfait, de l'effusion de ce sang profane, heureusement puisé dans une terre étrangère, daignez, représentants, agréer l'expression du plaisir bien sincère qu'a fait éprouver cette nouvelle aux sans-culottes montagnards de la société républicaine de Délémont; chacun de ses membres, aussi fort de son patriotisme que le pays l'est de ses montagnes, acquiert une nouvelle force à chaque récit qu'on lui fait des merveilles qu'opère le sénat français.

« Continuez, braves nautonniers, de diriger dans sa course, bien avancée, le vaisseau de la liberté sur la mer orageuse de la révolution,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 240.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.